

Le verset de la semaine

Noah

À l'image de Dieu Il a créé l'Homme

Les premiers chapitres de la Genèse nous ont appris que Dieu avait créé l'Homme « à Son image ». Ce qui signifie que l'homme a été créé doué d'intelligence, de conscience et de liberté.

La paracha de cette semaine nous fait rencontrer à nouveau ce principe.

« Qui verse le sang de l'homme, devant l'homme, son sang sera versé, parce qu'à l'image de Dieu Il a créé l'homme. » (Genèse IX, 6)

Ce qui nous permet d'atteindre à une définition supplémentaire de la notion d'« image de Dieu ».

Les commentateurs expliquent que le verset parle d'un meurtre commis en présence de témoins. Le coupable, déferé au tribunal, pourra être condamné pour son crime sur la foi des témoins et la sanction est la peine de mort.

Mais qu'a voulu dire le verset en rappelant l'« image de Dieu » ? Est-ce parce que l'homme a été créé à l'« image de Dieu » que l'assassin sera passible de la peine de mort ? Mais lui-même n'en est-il pas porteur ? Qu'avons-nous à gagner de son exécution ? Encore une identité humaine disparue ?

C'est que le terme "Elohim" classiquement traduit par « Dieu » signifie aussi – et peut-être même plus originellement – « juges », comme dans le verset d'Exode XXII, 8 : « les propos de tous deux seront présentés à "Elohim". Autrement dit, en cas de litige, il faut faire appel au tribunal pour régler le conflit.

Avoir été créés à l'image de Dieu nous impose une divine obligation de veiller à la justice. L'homme est un être responsable qui doit avoir souci de justice et de droit.

C'est pour cela que celui qui a commis un meurtre en présence de témoins sera jugé et s'il est reconnu coupable la sentence sera appliquée, car nous avons le devoir d'établir des tribunaux pour faire en sorte que la moralité règne dans le monde et que l'immoralité soit sévèrement réprimée.

Avoir été créé à l'image de Dieu comporte plusieurs implications :

1. Cela souligne la gravité du meurtre.
2. Cela implique que le meurtrier est responsable de ses actes puisque lui-même est doué des mêmes qualités d'intelligence, de conscience et de liberté que sa victime et qu'il avait donc les moyens de s'empêcher de tuer.
3. L'homme, créé à l'image du Juge suprême, porte en lui l'obligation de veiller au respect de la justice et d'avoir soin de la rétablir si elle venait à être bafouée.

S.D. Botschko